

Les aides pour se déplacer

C'est quoi ?

C'est de l'argent qu'on peut recevoir quand on a un handicap.

Par exemple :

- pour faire des changements dans sa voiture
- pour acheter un tricycle.
C'est un vélo avec 3 roues.
- pour avoir un chien guide.
- pour acheter une canne blanche.



C'est pour aider les personnes avec un handicap à se déplacer.

Ça s'appelle aussi : les aides à la mobilité.

La Wallonie veut changer la loi pour ces aides.
Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



Ce qui va changer

Plusieurs choses vont changer dans la nouvelle loi :

- Quand du matériel est cassé,
on peut demander de l'argent pour réparer le matériel.
Par exemple : votre voiturette est cassée.
Ça s'appelle une demande de réparation.



Avant les personnes de plus de 65 ans
ne pouvaient pas avoir d'argent pour ça.
Ça va changer dans la nouvelle loi.



- Dans les aides pour se déplacer,
il y a aura aussi :

- les aides à la propulsion.

C'est quand on ajoute un moteur sur une voiturette.



- les aides pour les commandes spéciales
pour déplacer sa voiturette.

Par exemple : une commande
pour déplacer sa voiturette avec sa tête.

Avant certaines personnes ne pouvaient pas demander ces aides :

- les personnes qui ont 65 ans ou plus
- et qui ont eu leur handicap après 65 ans.



Ça va changer dans la nouvelle loi.

- On va pouvoir demander de l'argent
pour acheter une canne de marche sur roues.

C'est une canne avec 4 pieds.

C'est un peu comme un rollator.

Mais on peut utiliser cette canne avec une main.



Il y a aussi d'autres choses qui vont changer dans la loi.

Par exemple : ce sont les mutuelles qui vont s'occuper des demandes
pour les aides pour se déplacer.



Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.



Le Conseil trouve que c'est très bien de changer la loi.



Traduction réalisée par
www.falc.be